

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr. ; Six mois 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	
CAHORS — D.	7 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 45	PARIS — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50	7 ^h 45 m.	CAHORS — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS — D.	8 ^h 20	
Mercès	6 40	1 46	6 27	— Express	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 30	5 38	Cabessut, halte	7 40	11 41	5 25	—	8 10	
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX	8	5 45	3 15	Cieure	5 11	10 40	5 58	Arcaubal	8 2	12 4	5 36	CAPDENAC D.	7 45	
Louches	7 1	1 23	6 35	M. Libos — D.	8 55	3 10	9 7	Lalbenque	5 20	10 53	6 11	Versac	8 12	12 21	5 45	Lamadoleine	7 58	
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	Fanac	8 12	3 18	9 7	Montpezat	5 31	11 5	6 25	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	Toirac	8 11	
Puy-l'Evêque	7 30	1 48	7 3	Sotrac-Touzac	8 35	3 30	9 19	Bardou	5 45	11 16	6 42	St-Cirq, halte	8 33	1 14	6 13	Montbrun, hal.	8 21	
Duravel	7 40	2 57	7 42	Duravel	9 3	3 39	9 23	Causade	5 55	11 27	6 56	Calvignac, hal.	8 43	1 35	6 25	Gajac	8 34	
Sotrac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Evêque	9 11	3 48	9 37	Réalville	6 5	14 36	7 8	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	8 34	
Fumel	8 1	2 17	7 33	Castelfranc	9 26	4 3	9 52	Caussade	6 13	14 44	7 18	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Saint-Géry	9 28	
M. Libos — A.	8 8	2 3	7 40	Luzac	9 38	4 16	10 5	Bardou	6 51	11 36	5 35	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 7	Versac	9 35	
BORDEAUX	3 51	3 11	4 43	Parnac	9 47	4 36	10 15	Montpezat	8 18	11 56	5 54	Toirac	9 44	2 45	7 8	Arcaubal	9 45	
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercès	9 58	4 38	10 26	Lalbenque	9 44	12 13	6 15	CAPDENAC A.	10 12	3 27	7 33	Cabessut, halte	9 57	
				CAHORS — A.	10 10	4 56	10 43	Cieure	9 54	12 22	6 24	PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS — A.	10 6	
								BORDEAUX	10 40	6 05	6 44							
								TOULOUSE A.	8 46	1 45	6 37							

Cahors, le 28 Juin.

NOCES D'OR DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CAHORS

Hier, Cahors n'était plus Cahors, je veux dire, cette ville calme, un peu froide, un peu sceptique aussi que l'on connaît. Cahors était véritablement mis en fête pour célébrer les Noces d'or de son vénérable Evêque. Et comme les cadurciens se livrent très rarement à l'enthousiasme, quand par hasard ils le font, c'est pour tout de bon. On l'a vu en 1881, quand ils voulurent rendre honneur à leur glorieux compatriote ; on l'a vu hier quand ils ont voulu donner à leur Evêque un témoignage de respect et d'affection.

Racontons simplement les faits :

Dans la journée de mardi, les prélats des départements voisins sont arrivés à l'évêché. Dans la soirée, une illumination féerique brillait dans le parc. Des lampions dans la pelouse, dessinaient des mitres, les armes de Monseigneur ; des feux de bengale jetaient par intervalles leurs lueurs variées dans ce milieu enchanteur, et la musique des Petits-Carmes joignait l'harmonie aux splendeurs de l'illumination.

Vers neuf heures, Mgr l'Evêque de Cahors, accompagné de Mgr l'Archevêque d'Albi et des évêques de Nîmes, Rodez, Pamiers, Mende, Montauban, Châlons et Agen, se présentèrent sur le perron de l'évêché et reçurent, par la bouche de M. Maury, doyen du Chapitre de Cahors, des souhaits de bienvenue et des vœux de circonstance, soulignés par des applaudissements serrés et fréquents. La crose d'honneur offerte par le clergé du diocèse, fut remise aux mains de Monseigneur. On dit que ce n'est pas le seul cadeau que l'Evêque de Cahors a reçu à l'occasion de ses Noces d'or.

Mgr l'Archevêque d'Albi, dans quelques paroles éloquentes s'est associé aux sentiments du Clergé du Lot. Mgr l'Evêque de Cahors remercie, dans une allocution pleine de cœur, son fidèle Clergé qui amoindrit sa lourde tâche par son zèle et son dévouement.

Mercredi matin.

Dès le matin les cloches de toutes les paroisses annoncent aux fidèles, la solennité du jour.

La population urbaine et celle accourue des départements voisins, envahissent les boulevards comme aux jours des plus grandes fêtes. Chacun s'extasie sur la fraîcheur et la richesse des décorations, comme aussi sur leur unanimité. Pas un habitant n'est resté indifférent, tous ont rivalisé de bon goût et d'empressement, et c'est là surtout le côté touchant de cette brillante fête, c'est qu'elle est bien l'hommage respectueux, unanime, spontané, de toute une cité au chef vénéré du diocèse.

Il est neuf heures, et au mouvement de la foule, on comprend que la procession se

met en marche. Le branle des cloches annonce la sortie de l'évêché et nous assistons au défilé, magnifique dans sa simplicité, de quatre à cinq cents prêtres, faisant cortège aux prélats qui s'avancent dans l'ordre suivant :

NN. SS. Cœuret-Varin, évêque d'Agen ; Sourriou, évêque de Châlons ; Fiard, évêque de Montauban ; Rougerie, évêque de Pamiers ; Coste, évêque de Mende ; Besson, évêque de Nîmes ; Bourret, évêque de Rodez ; Fonteneau, archevêque d'Albi ; Grimardias, évêque de Cahors.

La foule est énorme, calme, digne, sur tout le parcours de la procession, et cela se conçoit, car chez tout peuple qui a souci de sa grandeur morale, la religion doit toujours inspirer le respect. On nous assure qu'un cri, un seul, de Vive la République ! s'est associé aux chants des prêtres.

Quel mal y a-t-il à cela, et comment pourrait-on interpréter ce cri comme hostile au cortège ou à la fête en elle-même ?

Est-ce que la première pensée de Mgr l'Evêque de Cahors, dans ce magnifique cinquantenaire, n'avait pas été une pensée démocratique, fraternelle, républicaine ?

Est-ce que, dès le matin, les pauvres n'avaient pas reçu libéralement des secours, comme aux jours de fêtes nationales ?

Ce cri de Vive la République ! n'était et ne pouvait être qu'un cri de reconnaissance envers Monseigneur de Cahors ; aussi les évêques ont-ils dirigé leurs meilleures bénédictions du côté d'où venait de partir ce cri patriotique.

Tous les yeux se portaient, au passage de cet imposant cortège, sur un abbé de bien simple attitude, sur la poitrine duquel brillait la croix de la Légion d'honneur. Eh bien, ce simple et modeste ecclésiastique, n'est autre que l'ancien précepteur des fils du roi de Siam, l'abbé Larnaudie, qui, parti pour les missions étrangères, parvint à négocier l'alliance entre la France et le royaume de Siam. Les missionnaires ont du bon, comme on voit. Le patriotisme de M. l'abbé Larnaudie lui valut la croix d'honneur. Aujourd'hui, cet ambassadeur, ce précepteur de princes, ce négociateur habile et patriote, qui refusa l'épiscopat, qui lui était offert comme récompense de ses services, vit modestement dans la paroisse d'Espédaillac, dont il est vicaire !

Nous remarquons encore dans le cortège un autre curé qui porte sur son surplis plusieurs médailles affirmant son courage et son dévouement. C'est l'abbé Dajeau. La petite vérole noire ravageait la commune de Flaujac, dont il était vicaire. L'épidémie était si terrible, le mal si hideux que les parents des moribonds, étaient eux-mêmes épouvantés. L'abbé Dajeau, lui, ne se décourageait pas, il cherchait à ranimer les courages défaillants et passait ses journées et ses nuits au chevet de ses paroissiens, soignant les uns, mettant, souvent seul, les autres au cercueil. Cette conduite admirable a été récompensée ; salut au courage !

L'entrée du cortège dans la Cathédrale, a été marquée d'un incident très émouvant. Aussitôt que Mgr l'évêque a paru sous la nef une longue salve d'applaudissements et les cris de Vive Monseigneur ! ont retenti de toutes parts, poussés par la foule énorme qui se pressait dans l'enceinte sacrée. On nous rapporte que Mgr, touché par la soudaineté de cet élan magnifique, n'a pu retenir ses larmes.

L'effet produit par tous ces prêtres en surplis, les tribunes regorgeant de monde, les faisceaux de drapeaux tricolores dominant le tout, l'effet, dis-je, était saisissant et remuait l'âme.

Le grand Séminaire et la Maîtrise ont admirablement chanté la messe en chœur. L'orgue, tenu par M. Vigouroux, un véritable artiste, a fait entendre ses plus beaux accords.

A l'Evangile, Mgr Bourret, évêque de Rodez, a retracé dans un discours admirablement beau et admirablement écrit, la carrière de Mgr l'évêque de Cahors. Nous aurions voulu publier ce discours qui brille par toutes les qualités de l'esprit et du cœur ; mais Mgr de Rodez en a décidé autrement.

Après la messe a eu lieu le renouvellement, par tous les prêtres, des messes sacerdotales.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction papale.

Le cortège a repris processionnellement le chemin de l'évêché et, au retour comme au départ, ce ne sont partout que marques de vive sympathie.

Après le dîner au séminaire, Mgr Grimardias a remercié ses confrères et ses prêtres avec beaucoup d'effusion et d'esprit. Mgr l'archevêque d'Albi a répondu et ses bonnes paroles ont été chaleureusement accueillies.

M. le chanoine Barrière, de Clermont, ami de Mgr de Cahors, rappelle avec infiniment de tact, quelques anecdotes de la vie de Mgr Grimardias ; il parle des œuvres accomplies par lui quand il était curé de la cathédrale de Clermont. Rien ne saurait peindre l'émotion qui s'est emparée en ce moment de l'orateur et de ses auditeurs.

A cinq heures, a eu lieu au grand séminaire la séance académique. Nous donnons un résumé succinct de cette partie de la fête, non la moins intéressante sans doute, mais la moins accessible au public.

La séance débute par une cantate admirablement exécutée, sous l'habile direction de M. l'abbé Linon, maître de chœur à la Cathédrale, avec accompagnement de piano par M. Vigouroux auteur de la cantate.

Vient ensuite un dialogue entre deux enfants de la maîtrise, dont le sujet est naturellement la fête du cinquantenaire. Ce petit dialogue, bien rendu, est très remarquable.

Un élève des Petits Carmes lit ensuite une narration dont le sujet est la consécra-

tion de la Cathédrale, au temps de St Gély. Voici maintenant le tour des poésies. C'est M. l'abbé Albessard, qui ouvre le feu avec une belle pièce de vers latins.

Immédiatement après lui, M. l'abbé Gary, débite une jolie pièce de vers patois intitulée : *Lo bouès del poplé*. C'est en effet le langage populaire qui sert à exprimer les sentiments du peuple à son évêque, lorsque Sa Grandeur va visiter les paroisses et y donner la confirmation.

Un dialogue amical entre six ou sept séminaristes, qui passent successivement en revue toutes les matières qu'il doivent étudier au Séminaire, termine la série des lectures.

Alors est chanté comme on ne chante pas, un chœur véritablement enlevé et enlevant : *Vivat ! Vivat ! ad multos annos*, qu'il vive et de longue années, Mgr l'évêque de Cahors, visiblement ému, a prononcé quelques belles paroles de remerciement et l'inoubliable fête de son jubilé sacerdotal s'est terminée à la chapelle du Grand-Séminaire par la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.

Ainsi s'est terminée, au milieu du calme le plus parfait, cette fête dont de regrettables excitations de presse avaient vainement essayé de fausser le but, et qui a été une nouvelle et éclatante manifestation du bon sens de notre population.

Elle a éloquemment prouvé par son attitude, par ses démonstrations unanimes et sympathiques, qu'elle est toujours respectueuse des deux grands principes sociaux : la liberté pour tous et la foi religieuse.

Quelle belle fête ! tel est le cri sorti hier de toutes les bouches. Il résume tout en effet. Quelle belle fête !

NOUVELLES POLITIQUES

Discours du Trône

PRONONCE A L'OUVERTURE DES CHAMBRES

Berlin, 25 juin.

Messieurs,
C'est en proie à une profonde douleur que je me présente devant vous, et je sais que vous partagez mon chagrin.

Le souvenir récent des pénibles souffrances de feu mon illustre père, et le fait émouvant que, trois mois après la mort de Sa Majesté l'empereur Guillaume, j'ai été appelé à monter sur le trône, exercent la même influence sur les coeurs de tous les Allemands, et notre douleur a trouvé un grand écho dans tous les pays du monde. Sous l'impression de cette peine, je prie Dieu de me donner la force d'accomplir les devoirs importants que, par sa volonté, je suis appelé à remplir.

Répondant à cet appel, j'ai devant les yeux l'exemple que l'empereur Guillaume, après des guerres difficiles a laissé à ses successeurs par le fait de son gouvernement pacifique, exemple auquel a répondu aussi le gouvernement de feu mon auguste père, tant que la maladie et la mort n'ont pas empêché la réalisation de ses desseins.

Je vous ai convoqués, messieurs, pour faire connaître devant vous au peuple allemand que je suis résolu à suivre, comme empereur et comme roi, les mêmes voies que celles dans lesquelles feu mon auguste grand-père a gagné la confiance de ses con-

temporaires l'amour du peuple allemand et les hommages sympathiques de l'étranger.

Il est au pouvoir de Dieu que je réussisse dans cette tâche. Quant à moi, je veux, par un labeur sérieux, poursuivre ce but. Les missions les plus importantes de l'empereur d'Allemagne résident, sur le terrain de la sécurité militaire et politique à donner à l'empire, au dehors et à l'intérieur, dans le devoir de surveiller l'exécution des lois d'Empire.

La première de ces lois est la Constitution de l'Empire. La sauvegarder et la défendre dans tous les droits qu'elle garantit aux deux corps législatifs de la nation et à chaque Allemand, de même que dans les droits qu'elle garantit à l'empereur et à chacun des Etats confédérés et à leurs souverains, tel est l'un des devoirs principaux de l'empereur. Aux termes de la Constitution, j'ai plus à concourir à la législation de l'Empire en ma qualité de roi de Prusse qu'en celle d'empereur allemand. Mais, sur ce double terrain mes efforts tendront à poursuivre l'œuvre de la législation de l'Empire dans le même sens que feu mon auguste grand-père l'a commencée.

Je m'approprie tout particulièrement et dans toute son étendue le message qu'il a émis le 17 novembre 1881, et dans le sens indiqué par ce message, je continuerai de faire en sorte que la législation impériale s'efforce d'accorder aux faibles et à ceux qui souffrent l'appui qu'elle peut leur donner dans la lutte pour l'existence, conformément aux principes de la morale chrétienne.

J'espère qu'on réussira, de la sorte, à rendre plus praticable la conciliation des contrastes sociaux malsains, et je suis persuadé que, dans mes efforts pour développer notre postérité intérieure, je rencontrerai l'appui de tous les partisans fidèles de l'Empire et des gouvernements confédérés, sans distinction des différents partis. Mais je crois de même qu'il est nécessaire de maintenir dans les lois de la légalité notre développement politique et social, et de nous opposer avec fermeté à tous les agissements ayant pour but et pour effet de miner l'ordre gouvernemental.

Dans le domaine de la politique extérieure, je suis résolu à maintenir la paix avec tout le monde autant que cela dépendra de moi. Mon amour pour l'armée allemande et ma situation vis-à-vis d'elle ne me mettront jamais dans la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre n'est pas une nécessité qui nous soit imposée par une attaque contre l'Empire ou contre ses alliés.

Notre armée doit nous assurer la paix ; si elle est malgré cela troublée, l'armée doit être en état de la rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement à l'unanimité. Je ne songe aucunement à profiter de cette force pour faire une guerre offensive. L'Allemagne n'a besoin ni d'une nouvelle gloire militaire, ni d'aucune conquête, maintenant qu'elle a reconquis définitivement ses droits comme nation unie et indépendante.

Notre alliance avec l'Autriche-Hongrie est connue de tout le monde. Je la maintiendrai avec la fidélité propre aux Allemands, non seulement parce qu'elle est conclue, mais aussi parce que je vois dans cette alliance défensive une base de l'équilibre européen, ainsi qu'un testament de l'histoire de l'Allemagne, dont les clauses sont appuyées aujourd'hui par tout le peuple allemand et qui répond au droit international de l'Europe, tel qu'il a été en vigueur d'une façon non contestée, jusqu'à 1886.

Des relations historiques semblables et des besoins nationaux pareils nous unissent avec l'Italie. Les deux pays veulent conserver les bienfaits de la paix et se consacrer tranquillement à la consolidation de leur unité nouvellement recouvrée, au perfectionnement de leurs institutions nationales et à l'accroissement de leur bien-être.

J'ai la satisfaction de constater que les arrangements que nous avons conclus avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie me permettent d'entretenir avec soin mes sentiments d'amitié personnelle pour l'empereur de Russie, et les relations pacifiques qui existent depuis cent ans entre l'Allemagne et l'empire russe, relations qui répondent à mes propres sentiments aussi bien qu'aux intérêts de l'Allemagne.

Tout en travaillant consciencieusement au maintien de la paix, je suis aussi prêt à me mettre au service de la patrie qu'à prendre soin de notre armée, et je me réjouis de nos relations traditionnelles avec les puissances étrangères qui favorisent nos efforts dans le premier sens que je viens d'indiquer.

Ayant confiance en Dieu et dans la force militaire de notre nation, j'ai la conviction qu'il nous sera donné, pendant un temps donné, de conserver et de consolider par un travail pacifique, ce que nous avons obtenu en combattant sous la direction de mes deux prédécesseurs qui reposent maintenant en Dieu.

Le discours de Guillaume et la presse

La Paix :

Le discours impérial est le triomphe de la politique de M. de Bismarck, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec une forte nuance de piétiste. Il fallait s'y attendre.

Le Rappel :

Les paroles pacifiques prononcées au Reichstag ne peuvent faire oublier qu'il y a eu des querelles d'Allemand. Aussi l'avis de ce journal est qu'il faut applaudir à ces rassurantes déclarations et continuer notre armement.

Le Radical :

Le discours est plus allemand que prussien, on l'avait prévu : il est pacifique d'un bout à l'autre vis-à-vis de la France, dont le nom n'est pas prononcé une seule fois, vis-à-vis aussi de la Russie.

La Justice :

On notera le silence gardé par l'orateur impérial à l'égard de la France et de l'Angleterre. On dira qu'il faut juger les sentiments de l'empereur moins par ce qu'il a dit que par ce qu'il fait. La conclusion est le vieux refrain : il n'y a rien de changé en Europe, il n'y a qu'un discours de plus.

La Lanterne :

Nous avons le pressentiment que des changements considérables se préparent en Allemagne, malgré le discours abondamment mystique, franchement féodal, hypocritement pacifique. Pour longtemps encore, l'Europe va consumer son temps et ses ressources en dépenses guerrières.

La Presse :

Nous croyons qu'il faudra une forte dose de bonne volonté pour trouver dans le discours impérial les assurances de paix promises. Il ressemble à s'y méprendre au manifeste, à l'armée : le nouvel empereur parle de la paix en termes tels que nous, qui connaissons les euphémismes teutons, nous devons nous garder.

L'Intransigeant :

Il est facile de reconnaître dans le discours la plume sournoise de M. de Bismarck, et il faut, à côté de ce qu'il dit, lire ce qu'il ne dit pas.

Le Figaro :

Le discours ne souffle pas un mot de la France. En Europe, on était en droit d'attendre autre chose. Guillaume II parle beaucoup de l'armée et aussi de son amour de la paix ; nous attendrons les actes avant de nous former une opinion ; mais c'est le discours pacifique d'un soldat qui, par métier, ne peut plus aimer la paix.

Le Gaulois :

Le terrain semble déblayé dans le sens de la paix pour quelque temps. M. de Bismarck parvient ainsi à l'apogée de son autorité et de sa puissance. Il avait entrepris de se poser en rempart de la paix, son but est atteint.

L'Autorité :

Le discours évoque souvent l'exemple de l'empereur Guillaume. Imiter ce souverain, c'est préparer la guerre et la faire. D'autre part, sans M. de Bismarck, Guillaume II serait un bien moindre péril.

L'Echo de Paris :

Mystique, féodal, militairement pacifique, tel est le discours du trône allemand. On y sent la main de Bismarck, c'est l'enterrement des espérances libérales pour la nation. C'est le discours pacifique d'un prince qui ne rêve que plaies et bosses. Qu'est-ce qui l'emportera dans les décisions du souverain : la politique de M. de Bismarck ou le tempérament de Guillaume II ?

Le Temps :

Le fort de ces déclarations, c'est qu'étant conformes aux intérêts de l'Allemagne, elles sont nécessairement sincères. L'Allemagne, à tort justement dit l'empereur, n'a besoin ni de nouvelle gloire militaire, ni d'aucune conquête, aujourd'hui qu'elle a obtenu tout ce qu'elle pouvait désirer en ce genre.

La faiblesse du discours, en revanche, c'est de supposer que l'Allemagne étant satisfaite, tout le monde doit être comme elle. Il ne parle pas des pays aux dépens desquels l'Allemagne a précisément conquis la gloire et les agrandissements, mais de ceux, comme la Russie, auxquels sa prépondérance porte ombrage et sa politique fait obstacle.

Le discours impérial annonce des intentions, c'est beaucoup, il ne résout pas des questions. Quel jour, pour ne citer qu'un exemple, jette-t-il sur l'avenir des Balkans ? Quelle garantie nous donne-t-il que l'Autriche et la Russie s'entendront mieux à l'avenir qu'elles ne le font depuis la révolution de Bulgarie ?

La Liberté :

L'impression qui se dégage de ce discours est pleinement rassurante. Guillaume II y affirme ses sentiments pacifiques avec une vigueur qui ne permet pas de douter de leur sincérité. « Dans le domaine de la politique extérieure, dit-il, je suis résolu à maintenir la paix avec tout le monde autant que cela dépendra de moi. Mon amour pour l'armée allemande, et ma situation vis-à-vis d'elle ne me mettront jamais dans la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre n'est pas une nécessité qui nous soit imposée par une attaque contre l'empire ou contre nos alliés. »

On ne saurait répondre plus carrément ni plus énergiquement la politique agressive dont Guil-

laume II passait pour être jusqu'ici le partisan forcené. Et après une aussi franche déclaration, on aurait tort, nous semble-t-il, d'épiloguer sur d'autres paragraphes du discours du trône.

Le National :

Nous prenons acte des déclarations pacifiques de Guillaume II. L'empereur d'Allemagne promet le maintien de la paix tant que cela dépendra de lui. C'est la paix armée, — paix coûteuse, disons-nous à notre tour, — mais c'est encore la paix assurée tant que cela dépendra de nous.

La France :

Guillaume II veut la paix, mais une paix imposée suivant les plans de Bismarck et non une paix consentie et appuyée sur la liberté comme la concevait Frédéric III. Il déclare que l'Allemagne n'a besoin ni d'une nouvelle gloire militaire ni d'aucune conquête. Il vante les avantages de l'alliance avec l'Autriche. L'Italie est à peine mentionnée. Mais il fait des avances très réelles à la Russie, invoquant son amitié personnelle pour l'empereur de Russie, et les relations pacifiques existant depuis cent ans entre l'Allemagne et l'empire russe. On devine que son rêve, qui est aussi celui de M. de Bismarck, serait de reformer une alliance des trois empereurs, si cela était possible. On abandonnerait volontiers l'Italie à ses sympathies naturelles et à ses affinités de races qui l'attirent vers la France.

L'empereur a confiance en Dieu et dans la force militaire de la nation allemande pour conserver pendant un temps donné ce qui a été obtenu en combattant. Cette conclusion du discours est assez modeste. Au lieu de parler d'un temps donné, on aurait pu parler de l'éternité des conquêtes allemandes. Nous ne devons donc pas perdre toute espérance, puisque l'empereur lui-même ne croit pas que le triomphe de la force sur le droit sera éternel.

La Proscription :

Voici l'appréciation de divers journaux sur le maintien de la violente mesure de proscription prise contre le duc d'Anmale par le beau-père de M. Wilson :

Le Soleil :

Nous nous déclarons affligé, mais non étonné du maintien du duc d'Anmale en exil. Le ministère, donne ainsi des gages aux néo-jacobins et aux néo-césariens qui ont protesté contre la rentrée du duc d'Anmale comme contre la nomination de M. de Miribel.

Le Figaro :

Nous regrettons que, par peur des criaileries radicales, le ministère endosse la responsabilité du mal accompli et prolonge l'exil du vaillant soldat qui est resté le plus généreux des citoyens et le plus patriote des lettrés.

La République française :

Nous avons approuvé le décret qui frappait le duc d'Anmale et qui le frappait justement, mais nous aurions pensé que la République est assez forte et a le cœur assez haut placé pour pouvoir donner sans crainte à ce vieux soldat la joie de revoir la douce terre de France avant de fermer les yeux.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Arts et métiers. — Le jury départemental chargé de faire subir les épreuves écrites et manuelles aux candidats à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Aix, se réunira à Cahors, à l'hôtel de la préfecture, le jeudi, 5 juillet prochain à 8 h. 3/4 du matin.

Eaux de Cauterets. — La société des eaux de Cauterets accordera encore cette année, aux membres de l'enseignement dont le traitement est inférieur à 2,000 fr., une réduction de 50 0/0 sur les abonnements aux boîtes, du 15 juillet au 20 août, et la même réduction de 50 0/0 sur tout le traitement thermal, avant le 15 juillet et après le 20 août.

Les pièces justificatives à produire sont : la photographie et un certificat émanant du chef hiérarchique et du maire de la commune.

Statistique. — Nous relevons dans l'Annuaire statistique de la France, qui vient de paraître, quelques chiffres intéressants pour la population de notre département :

Les résultats du dernier dénombrement accusent une population, dans le Lot, de 271,514 habitants pour une superficie de 521,174 hectares, soit 52 habitants et une fraction par kilomètre carré.

Sur les 87 départements français, le Lot occupe le 62^e rang pour sa population spécifique et le 72^e pour sa population effective.

Sur les 324 communes du département du Lot, une possède plus de 10,000 habitants ; 6 en ont une de 3,501 à 10,000 ; 1 de 2,501

à 3,500 ; 20 de 1,501 à 2,500 ; 202 de 501 à 1,500 ; 94 n'ont pas 500 habitants.

En 1881, la population du Lot était de 280,269 habitants. La diminution constatée en 1886, c'est-à-dire cinq ans plus tard, est donc de 8,755 habitants.

Feux de la St-Jean. — Les feux traditionnels de la St-Jean étaient allumés, dimanche, à l'entrée de la nuit, dans les divers quartiers de notre ville. Les gamins, qui se chargent ordinairement de ce soin, ne s'étaient pas seulement contentés de se procurer des fagots, ils s'étaient aussi munis de nombreux pétards et feux d'artifice qu'ils lançaient parfois dans les jambes des spectateurs et surtout dans les robes des spectatrices.

En somme, beaucoup de cris, beaucoup de bousculades, beaucoup d'éclats de rire et bruyamment pas le moindre accident.

Les feux les plus remarquables étaient ceux de la place Galdemar et de la place Champollion.

Cajare. — Trois chevaux que le domestique de M. Rivarols menait boire dans le Lot s'y sont noyés, et le domestique lui-même a eu toutes les peines du monde à regagner la rive.

Tué par la foudre. — Samedi, vers trois ou quatre heures du soir, la femme Franciel, Blaise, née Loudes, âgée de 44 ans, demeurant à Verdol, commune de Caylus, étant occupée à sarcler du maïs au moment où l'orage grondait très fort, voulut sans doute s'abriter dans une cabane ; sa fille et son mari inquiets de ne pas la voir rentrer au logis à l'heure habituelle, se mirent à sa recherche, et la trouvèrent, vers dix heures du soir, morte dans la cabane. Le fluide électrique lui avait brûlé la figure et une partie du sein. La désolation de sa famille est immense.

Une cantinière décorée. — Cette année à l'occasion de la fête du 14 juillet, M. de Freycinet proposera pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur Mme Drouan, cantinière au 59^e de ligne.

Cette patriote, née en Bavière en 1845 a opté pour la nationalité française à Toulouse. Elle a pris part aux campagnes de Rome en 1865 à 1867 et à la guerre contre l'Allemagne, en 1870. Prisonnière de guerre à Metz, elle a fait preuve dans les combats livrés autour de cette place d'une rare intrépidité.

Pendant les journées des 14, 16 et 18 août, à Bony notamment, elle a mérité les plus grands éloges par son dévouement infatigable pour les officiers et soldats.

Elle est veuve depuis 1882, et ses deux fils appartiennent à l'armée.

Nécrologie. — On nous annonce la mort de M. Bertrand Lacabane, archiviste en chef du département de Seine-et-Oise. Le défunt était le fils adoptif de M. Lacabane, ancien directeur de l'École des Chartes, notre compatriote, décédé il y a quelques années.

Grêle. — Dimanche 24 courant, vers cinq heures du soir, un orage mêlé de pluie et de grêle, poussé par un vent impétueux, s'est déchaîné sur Nérac et ses environs. Toute la récolte est saccagée.

Les hommes les plus vieux ne se rappellent pas avoir vu pareille tempête. En moins de dix minutes, les toitures des maisons étaient couvertes d'une couche de grêlons épaisse de dix centimètres et l'eau qui tombait en même temps à torrents, ne pouvant glisser dans les gouttières, s'introduisait en abondance dans les maisons et les inondait. Les appartements, les plafonds et les meubles, ainsi que les bâtiments communaux ont été fortement endommagés, les caves pleines d'eau, et les rnes représentaient des canaux navigables.

Après cette tourmente désastreuse, les habitants qui possédaient des propriétés s'y sont immédiatement rendus pour constater les dégâts. Hélas ! quel spectacle navrant s'est présenté à leurs yeux : toute la récolte hachée, les bleds couchés ras terre les arvoines haricots, pommes de terre, jardinage, arbres fruitiers, etc., tout était détruit, souillé de terre ; les vignes des coteaux qui bordent la Baïse et la Losse, si belles ne présentent aujourd'hui que le pied couvert de ses branches littéralement broyées. Indépendamment de ces ravages, l'ondée a raviné certains terrains en pente et les a dépréciés pour toujours du tiers de leur valeur.

La tempête a sévi sur un périmètre de quinze kilomètres de longueur et de huit de largeur. Le nuage semblait venir du côté de Layrac, mais il n'a commencé à crever que près du Fieux et du Fréchu ; puis le fléau a suivi cette direction en prenant Nérac en écharpe jusque près de Lavardac et d'Espiens.

Lyre cadurcienne. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés, sur les Allées Fénelon, le vendredi 29 juin, de 8 à 9 heures 1/2 du soir :

Salut à la France (Pas redoublé)	Bléger.
Ouverture	Maillheaux.
Il Bandito (bolero)	Maillheaux.
La Jolie Hongroise (grande valse)	Fischer.
Le Magicien (quadrille)	Boisson.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
Séance du 11 juin

Présidence de M. Cangardel, président

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

1^o Revue des travaux scientifiques, tome VII.
2^o Revue du département du Tarn, n^o 3, 1888.
3^o Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
4^o Journal d'hygiène, numéros 610 et 611.

La Société approuve les décisions de la commission d'initiative au sujet de l'érection du monument à Clément-Marot.

M. Rougier indique que M. Rulhié lui a répondu qu'il se mettait complètement à la disposition de ses collègues de la Société des Etudes pour les fouilles à faire dans les tombeaux déterrés sur la commune de Cézac. La Société choisit le jour de jeudi 21 courant pour faire cette excursion. On décide qu'il sera fait auprès de M. le Préfet du Lot une démarche pour le prier de vouloir bien assister à ces fouilles.

On arrête, au cours de la séance, la liste des membres d'un comité d'honneur, sous le patronage duquel se placera la commission d'initiative de l'érection du monument à Clément-Marot.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire des séances, G. ROUGIER, Le président, F. CANGARDEL.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie du Chemin de Fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le **vendredi 6 Juillet** à

de Villeeneuve-s.-Lot à	2h. 45 soir.
de La benque à	3h. 2 soir.
de Cahors à	12h. 13 soir.
de Cazoullès à	12h. 50 soir.
de Creysse-Moully à	2h. 22 soir.
de La Rivière-de-M. à	2h. 12 soir.
de Soulié à	3h. 44 soir.
de Ribérac à	4h. 35 soir.
de Périgueux à	7h. 49 soir.

et des stations intermédiaires jusqu'à La Coquille inclusivement.

Les Prix sont ainsi fixés :

D'Agen, Villeeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et stations intermédiaires, 2^e classe, 45 fr. ; 3^e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazoullès, Creysse-Monteydiar, La Rivière-de-Mansac, Soulié, Ribérac, Périgueux, La Coquille et stations intermédiaires, 2^e classe 36 fr. 3^e classe 25 fr. par place, aller et retour compris.

Au retour, le départ de Paris aura lieu, le **Lundi, 16 Juillet, à Midi 35.**

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira :

De Rodez, le mercr. 11 juillet à	5 h. 15 soir
De Decazeville, id. à	8 h. 5 soir
De Najac, id. à	5 h. 58 soir
De Cabessut, id. à	5 h. 25 soir
De Capdenac, id. à	8 h. 14 soir
De Massiac, id. à	9 h. 50 mat.
D'Aurillac, id. à	4 h. 55 soir
De Figeac, id. à	8 h. 27 soir
Des Quatre-Routes, id. à	10 h. 29 soir
De Turenne, id. à	10 h. 40 soir
De Tulle, id. à	9 h 25 soir
De Larche, id. à	8 h. 32 soir
De Brive, id. à	11 h. 14 soir

et des stations intermédiaires jusqu'à St-Julien-le-Vendomois inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires : 2^e classe 48 fr., 3^e classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires : 2^e classe 44 fr., 3^e classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive, St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires : 2^e classe 38 fr., 3^e classe 26 fr.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le **samedi 21 juillet, à midi 30 minutes.**

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de rappeler au public que son **Tarif**

Spécial B, n^o 6 offre des réductions très importantes sur le Tarif ordinaire des finances, pour le transport des Colis contenant des Titres ou papiers valeurs (Actions, obligations, titres de rente), avec valeur déclarée.

Le prix de factage à domicile, à Paris, des envois de l'espèce est uniformément de 0,50 c. par expédition.

Bains de mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets Aller et Retour de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-eaux, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Bats, Le Croisic, Guérande, Vannes, Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Lorient, (Port-Lois, Larmor) Concarneau, Quimper, Douarnenez, Châteaulin.

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation devra être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité primitive ou prolongée.

Ces formalités pourront être remplies, soit à la gare de départ, soit à la gare destinataire.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet pour les stations au delà d'Auray, vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Auray, Hennebont, Lorient, Quimper, Roborden et Quimper.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

DÉLIVRANCE DES BILLETS : A la gare du Chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz ; au bureau, 8, rue de Londres. Ainsi qu'à tous les autres bureaux, Succursales, Gares et Stations de la Compagnie d'Orléans.

En province, les Billets doivent être demandés au Chef de gare quatre jours avant celui du départ.

AGRICULTURE

QUELQUES MOTS SUR LES VIGNES AMÉRICAINES DANS LE SUD-OUEST

Au congrès de la Société des Agriculteurs de France, à Auch, au mois d'avril dernier, des viticulteurs expérimentés ont donné des indications qui peuvent être utiles à nos lecteurs. Voici celles qui nous paraissent particulièrement intéressantes :

Dans le Sud Ouest, a dit M. de Beauquesne, où il y en a d'excellentes, les espèces indigènes devront tout d'abord être essayées comme greffons. Ensuite on pourra, au besoin, recourir aux hybrides Bouschet qui s'y comportent bien. Dans le Tarn-et-Garonne, des Alicante Bouschet greffés, en 1886, sur Riparia et Vialla ont donné, en 1887, quatre à cinq grappes par souche ; mais aussi que de soins, que de labours, que de sarclages — six au moins pour l'année !

Il y a plusieurs manières de procéder au greffage : il faut choisir entre elles suivant le climat. Le greffage en place a un plein succès dans le Languedoc ; dans une région moins chaude, au contraire, il serait très exposé à ne donner que des déceptions. En effet, à Montpellier et à Perpignan où les greffes pratiquées en pleine vigne donnent ordinairement 80 0/0 de réussites, pour peu que des pluies surviennent malencontreusement, il y a échec complet.

Par conséquent, dans le Sud-Ouest on ne peut faire grand fond sur la greffe en place ; en tout cas, si on y a recours, il faut la faire tardivement, sans craindre que le greffon soit entré en végétation, et botter très haut pour maintenir la tête en bonne position et assurer au pied de la fraîcheur.

Malheureusement, même avec beaucoup de précautions, il faut s'attendre à de nombreux manquants, 50 0/0 environ, soit la première année sur l'ensemble de la plantation, soit les années suivantes sur les greffes de remplacement : d'où d'interminables lenteurs dans la création d'un vignoble nouveau.

C'est de ce grave inconvénient qu'est née l'idée de ne planter à demeure que des sujets racinés et soudés au préalable ; avec ce procédé, qui ne comporte presque pas de manquants, la reconstitution est en quelque sorte immédiate.

Pour obtenir ces sujets racinés ou greffés, on fait venir des boutures en pépinières, puis on les greffe soit en place, soit sur table, et finale-

ment on les transporte en plein champ.

Mais ces transplantations fatiguent l'arbuste au point d'en compromettre l'avenir. Pour échapper à ce danger, on a imaginé la greffe-bouture, qui consiste à marier, par la greffe anglaise, un sarment français avec un sarment américain et à mettre en terre le bout américain, après avoir rabattu à deux yeux le bout français et en le recouvrant de sable ; la broche inférieure émet des racines et sa sève opère la soudure. C'est un travail délicat, demandant de l'attention et qu'on ne peut mener à bien que dans un bon terrain. La bonne fin de l'entreprise est plus d'autant plus à espérer que le climat est plus chaud et, par suite, plus longue la durée de la végétation.

Parmi les producteurs directs à jus blanc, il faut citer l'Elvira, le Noah et le Triomphe. Ces trois cépages, les deux derniers surtout, dont le vin est plus alcoolique, sont faits pour intéresser particulièrement l'Armagnac. Le Noah, un hybride de Taylor, et le Triomphe, un hybride de Concord, sont très faciles de reprises et très fertiles ; ils donnent une eau-de-vie de goût très droit. Leur jus exprimé avant toute fermentation est exempt de saveur foxée et est utilement associé, à la cave, au moût de Jacquez. C'est le sol siliceux que préfère le Noah : que deviendrait-il dans le calcaire ?

Quand on plante des vignes américaines, il faut ne jamais perdre de vue leur puissance de végétation ni leurs exigences impérieuses comme alimentation. A trois ans, elles ont souvent des sarments de 10 mètres de long ; mais aussi dans une terre maigre, elles ne tardent pas à dépérir faute de nourriture. On doit donc tout d'abord défoncer profondément, puis donner, chaque année, plusieurs façons et fumer abondamment, en évitant, au moyen de sarclages opportuns, que les matières assimilables du sol ne soient absorbées par les mauvaises herbes.

Les producteurs directs veulent être taillés long, d'où la nécessité de les planter en rangs espacés et de les tendre. Un mode de conduite appliqué avec succès dans le Gers, consiste à laisser 4 m. 50 entre les rangs et dans le rang, 2 mètres entre les souches dont le bras unique est palissé sur fil, en forme de cordon ; un fil supérieur sert de point d'attache aux sarments.

La taille longue, grâce aux larges intervalles qu'elle implique, a l'avantage de permettre, pendant tout l'été, de fréquents labours et comporte une augmentation de récolte très appréciable ; mais elle retarde l'époque de la maturité, ce qui conduit ceux qui l'adoptent à cultiver des variétés hâtives.

En résumé, en procédant avec méthode, en n'entretenant rien au-dessus de ses forces, on peut arriver partout, ou presque partout, à reconstituer avec profit le vignoble, à l'aide du cépage américain. Les résultats acquis dans le Languedoc ne permettent plus d'élever un doute à ce sujet ; mais, pour les obtenir ailleurs, il faudra et les précautions et les sacrifices dont là ils ont été le prix.

M. Couraud, directeur de la ferme-école de Machorre (Gironde), a présenté les observations suivantes :

Le climat de la Gironde rend la greffe en place impraticable, et d'autre part, la greffe prend mal sur vieux bois de Riparia. Aussi aujourd'hui l'opinion générale est favorable à la greffe-bouture mise d'abord en pépinière, puis transplantée après racinage.

Quant aux choix des cépages, il est maintenant facile, car les faits ont parlé — on doit s'en tenir aux espèces éprouvées qui sont, comme porte-greffe, le Riparia et le Vialla et comme producteurs directs, l'Herbemont, l'Othello, le York-Madeira et le Noah.

Mais faut-il se servir de producteurs directs ou de porte-greffe ?

La Gironde doit avoir comme règle invariable de conserver intact le renom de ses crus et par conséquent elle doit se borner à greffer ses anciennes espèces sur pied américain. Si elle a recours exceptionnellement aux producteurs directs, ce doit être avec l'intention de les greffer par la suite.

Pour ces cas particuliers, le seul producteur direct à jus rouge recommandable c'est l'Herbemont, qui donne quantité et qualité. L'Othello et le York produisent un vin très coloré, mais de mauvais goût ; il faut le réserver pour les coupages. Comme producteur directs à jus blanc, le Noah rendra de grands services ; son eau-de-vie est excellente.

En somme, il est certain que désormais la vigne américaine s'impose comme moyen de salut ; la résistance des cépages recommandés est indiscutable.

OCCASION

A vendre un excellent **Phaëton** avec capotage. S'adresser au bureau du Journal.

DERNIÈRE LOCALE

Inspection académique. — M. Lacroix, commis auxiliaire de 3^e classe, de l'inspection académique du Lot, est nommé au même emploi (2^e classe), à Chartres.

M. Monteils, commis auxiliaire (3^e classe), à Auch, remplace M. Lacroix à Cahors.

Gendarmerie. — M. Bren, chef d'escadron de gendarmerie, commandant une compagnie de Seine-et-Oise, est nommé lieutenant-colonel de la 17^e légion bis, en remplacement de M. Vairinie, appelé à une autre destination.

Le général Villain, ancien commandant de la 66^e brigade, à Cahors, vient d'être nommé commandant du 9^e corps d'armée à Tours.

Marine. — M. Seryan, capitaine de frégate, fils de l'ancien directeur de l'Ecole normale de Cahors, vient d'être promu au grade de capitaine de vaisseau.

BOURSE. — Cours du 27 juin 1888.

3 0/0.....	82 35
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 07
4 1/2 0/0 1883.....	106 00
Actions Orléans.....	1,310 00
Actions Lyon.....	1,246 25
Action Panama.....	285 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	406 75
Obligations Lombardes.....	297 00
Obligations Saragosse.....	359 25

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE VIN AROUD au QUINA ou FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

DENTS ET DENTIFIERS
Perfectionnés Garantis

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÈVES
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

AUDOUDARD
MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux Etablissements d'Education du Lot et de la Corrèze
16, rue du Maréchal Brune, 16 à BRIVE

Foudre Dentifrice Alcaline et Elixir Leucodonte
PRÉVENANT LA CARIE ET LE DECHAUSSEMENT DES DENTS
Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
NOTA. — M. AUDOUDARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

AVIS
Les personnes qui désirent acheter du vin de 1886 et 1887 absolument pur et donné de confiance, peuvent s'adresser au sieur Delmas, propriétaire à Sauzet, qui s'empresse de remettre l'échantillon.

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. "	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC; en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS; en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

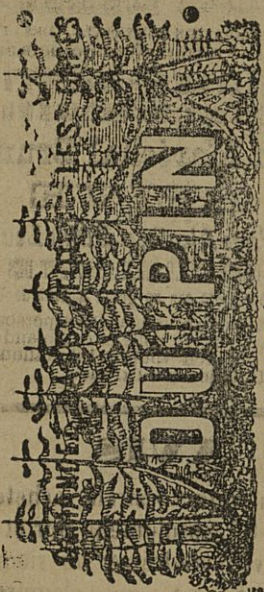
EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

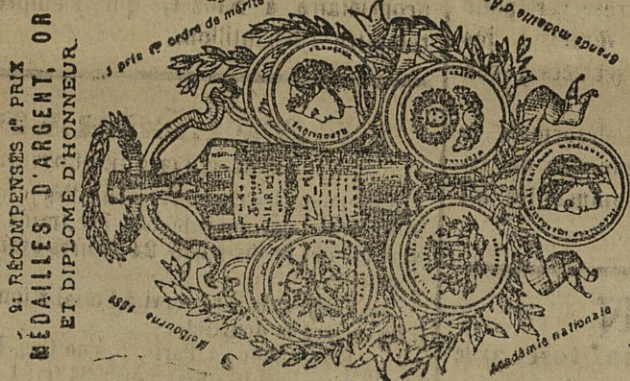
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale, inventeurs & fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur qui GENÉRIS dont les bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.



SEULS RÉCOMPENSES PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR BORDAUX EXPOSITION 1889 CONCOURS Académie nationale

Tribunal de commerce de Saint-Yrieix

AVIS AUX CRÉANCIERS

MM. les créanciers de la faillite du sieur Joseph Sauvanet, entrepreneur de travaux publics à Saint-Germain-les-Belles, sont de nouveau prévenus qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondés de pouvoir aux syndics de la faillite, et leur remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes qu'ils réclament, si mieux ils n'aiment déposer lesdites pièces au greffe du tribunal de Saint-Yrieix.

La vérification commencée le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-huit, au palais de justice, à Saint-Yrieix, est continuée et sera close le vendredi, treize juillet prochain, à midi. 000

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

Avis à MM. les Obligataires

La Compagnie Générale Transatlantique a l'honneur d'informer Messieurs les porteurs d'obligations 5 0/0, qu'elle remboursera les titres de cette catégorie restant encore en circulation, à partir du 1^{er} juillet prochain.

A cet effet, les obligations 5 0/0 devront être présentées munies de leur coupon du 1^{er} juillet 1888. Elles seront remboursées à 512 fr. 50, net d'impôts, et coupon compris, ou, converties, à ce prix dans la proportion de deux obligations 5 0/0 contre trois obligations nouvelles 3 0/0.

Le remboursement et la conversion auront lieu :

À la Compagnie Générale Transatlantique, chez ses Agents et Correspondants;

À la Banque Transatlantique, 6, rue Auber; au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19; à la Société Générale, rue de Provence, 54 et 56; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire; à la Société de Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra et dans leurs Sièges, Succursales et Agences, à Paris et dans les Départements.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

A CÉDER

UNE ÉTUDE D'HUISSIER

A CAHORS

S'adresser à M. COSSÉ, RUE JEAN VIDAL, N° 3.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^{ie} concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIONS DE LA PEAU

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN S.-M.

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus, et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

L. A. H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, directeur de l'École des langues orientales; H. Lottin, directeur de l'École des hautes études; H. Paulhan, directeur de l'École des langues orientales; H. Paulhan, directeur de l'École des langues orientales; H. Paulhan, directeur de l'École des langues orientales.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant 1.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Chaque volume broché de 10 francs par mois 25 francs

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABEDAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUEROY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des seigneuries, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.